

DISTRICT DE KAMOURASKA

COUR SUPERIEURE  
Fraserville, 14 décembre 1888.

Coram CIMON, J.

No. 982.

PIERRE MICHAUD & AL

Demandeurs

vs

JOSEPH LEVASSEUR

Défendeur.

—:0:0:0:0:—

*Per Curiam :*

Vers le printemps, en 1882, un certain nombre d'habitants de la paroisse de St. Louis, Kamouraska, au nombre desquels étaient les demandeurs et le défendeur, décidèrent de construire une église pour la desserte du culte catholique, dans la paroisse, à un endroit appelé route St. Germain. Chaen devait fournir sa quote-part, suivant la valeur de ses terres, et la quote-part du défendeur, qu'il promit payer, fut établie à \$140.00, en outre de certains charriages à faire.

Plus tard, le 24 mai 1882, ils se réunirent de nouveau en la maison d'Edouard Roy, aux fins d'élire des syndics pour faire et parfaire, ériger et construire les travaux d'une église et sacristie en la dite paroisse sur la propriété de Dame veuve Jean Baptiste Moreau, au premier rang et près de la route de St. Germain (texte du procès verbal). Présents à cette assemblée : Martial Michaud, Marcel Michaud, Pierre Michaud, Guillaume Michaud, Hilaire Michaud, Jean Frs. Dominique Levesque, Jean Bte. Lavoie, Edouard Roy, Thomas Beaulieu, Joseph Morin, Louis Paradis, Michel Ouellet, Olivier Lebel, Joseph Cloutier, Damase Paradis et Elie Potvin. Ce sont tous les noms que l'on trouve au procès verbal. Le défendeur n'y était pas. Martial